

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) pour 2022 – Feuille de calcul pour personnes seules ayant la garde exclusive d'au moins un enfant

Faites les calculs ci-dessous si, le 31 décembre 2021, vous étiez âgé de **moins de 64 ans**, que vous étiez une personne seule et que vous avez la garde exclusive d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans le premier jour du mois du versement.

Vous pourriez devoir utiliser une feuille de calcul différente pour un mois particulier, si la situation de garde de l'un de vos enfants change.

Coût d'habitation

Loyer payé en Ontario en 2021	× 20 % =	1		\$
Impôt foncier payé en Ontario pour 2021		2		\$
Si vous habitiez dans une résidence étudiante, inscrivez 25,00 \$				\$
Additionnez les lignes 1, 2 et 3		4		\$
Composante coûts d'énergie				
Montant payé pour l'hébergement dans une résidence publique ou à but non lucratif pour des soins de longue durée en Ontario pour 2021	× 20 % =	5	9	\$
Coûts d'énergie payés pour votre résidence principal une réserve en Ontario pour 2021	e située sur	6		\$
Montant de la ligne 4 ci-dessus		7	9	\$
Additionnez les lignes 5, 6 et 7		8		\$
Inscrivez le montant de la ligne 3 ci-dessus		9		\$
Ligne 8 moins ligne 9		10		\$
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 10 ou 249,00 \$		11	•	\$

Composante impôts fonciers

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 4 ou ligne 15		16		\$
Additionnez les lignes 13 et 14		15		\$
Additionnez le montant		14	+ 62,00	*
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 12 ou 810,00 \$		13		\$
Inscrivez le montant de la ligne 4 ci-dessus	× 10 % =	12		<u></u> \$

Crédit d'impôt pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers

Additionnez les lignes 11 et 16			17		\$			
Inscrivez votre revenu net familial rajusté pour 2021	18		\$					
Soustraire le montant	19	- 31 144,00	\$					
Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, inscrivez « 0 »)	20		\$					
Multipliez la ligne 20 par 2 %			21		\$			
Crédit d'impôt annuel de l'Ontario pour les coûts d'énergie								
et les impôts fonciers Ligne 17 moins ligne 21 (si négatif, in:	scrive	z « 0 »)	22		\$			
CIOCEIF mensuel (divisez la ligne 22 par 12)			23		\$			

Si le montant annuel du CIOCEIF additionné s'il y a lieu à celui du crédit annuel de la taxe de vente de l'Ontario et du crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario est :

- de 2,00 \$ ou moins, vous ne recevrez aucun versement;
- entre 2,01 \$ et 10,00 \$, vous recevrez un versement de 10,00 \$;
- de 360,00 \$ ou moins, le contribuable recevra un montant forfaitaire au lieu d'un versement mensuel.

Le premier versement mensuel de 2022 pour la prestation trillium de l'Ontario, incluant la partie CIOCEIF sera émis le 8 juillet 2022.

Cependant, si vous avez fait un choix dans votre déclaration pour 2021 <u>d'attendre de recevoir</u> la PTO 2022 auquel vous avez droit, ce paiement est versé le 9 juin 2023.